



LÉGENDE

- Réseau routier
- Route verte
- Refuge d'oiseaux migrateurs de L'Isle-Verte
- Propriété du gouvernement du Canada (ECCC)
- Territoire du parc
- Batture
- Phare
- Traversier
- Camping
- Randonnée
- Observation d'oiseaux
- Interprétation
- Vélo de route (chaussée partagée)
- Vélo de montagne
- Site de mise à l'eau
- Accueil et information

Secteurs de découverte

- 1 Secteur du Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna
- 2 Secteur des Passereaux
- 3 Secteur des Faucons
- 4 Secteur des Roitelets
- 5 Secteur du Quai
- 6 Secteur du Parc du Portage
- 7 Secteur du Phare

Sites d'interprétation

- Maison Denis-Launière
- École Michaud
- Maison Girard

Haltes de repos

- Quai-d'en-Haut
- Vieux-Quai

Accès principaux

- Accès au secteur du Site ornithologique (*Route de l'Île*)
- Accès au secteur des Passereaux (*Chemin de la Rivière-des-Vases*)
- Accès au secteur des Roitelets (*Chemin de la Rivière-des-Vases*)
- Accès au secteur du Quai (*Route du Quai*)

Propriété du gouvernement du Canada, incluant la Réserve nationale de faune de la Baie-de-L'Isle-Verte.

Règlementation et code d'éthique

La Réserve nationale de faune de la Baie-de-L'Isle-Verte est gérée par Environnement et Changement climatique Canada, tout comme le sont le refuge d'oiseaux migrateurs de L'Isle-Verte et le site ornithologique du marais de Gros-Cacouna. Ces trois sites sont situés dans le périmètre du parc côtier Kiskotuk, une initiative régionale, mais sont protégés par une réglementation fédérale. Ailleurs dans le parc côtier, un code d'éthique s'applique.

Les activités interdites dans la réserve nationale de faune sont affichées à l'entrée de chaque secteur.